



**Sainte-Sophie**

À la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 28 mai 2008 et à laquelle étaient présents monsieur Yvon Brière, maire qui préside et les conseillères et conseillers suivants :

Christine Gilbert  
Louise Melançon

Linda Lalonde Bertrand  
Denis Duhaime  
Normand Aubin

Était également présent, monsieur André Charron, directeur général et secrétaire-trésorier.

Était absente madame la conseillère Olga Bazusky pour raison justifiée.

Résolution : 230-05-08

**RÈGLEMENT D'URBANISME # 925    *AMENDEMENT AU RÈGLEMENT # 506-I RELATIF AU ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LE SECTEUR DE ZONE UTILITÉ PUBLIQUE UP-1 AU DÉTRIMENT DU SECTEUR DE ZONE AGRICOLE AG-7, LOTS 1 692 604 ET 1 692 606, 1<sup>RE</sup> RUE***

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 1 692 604 et 1 692 606 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes ont front sur la 1<sup>re</sup> Rue, à Sainte-Sophie;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu du règlement de zonage # 506-I de la Municipalité de Sainte-Sophie, ces lots font partie de la zone Up où sont notamment autorisés les usages d'utilités publiques moyennes et lourdes;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'immeuble exploitent un lieu d'enfouissement technique à cet endroit depuis 1997;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lieu d'enfouissement est en exploitation depuis 1964;

**CONSIDÉRANT QUE** les capacités maximales du site actuellement en exploitation seront bientôt atteintes et que le propriétaire désire poursuivre ses activités;

**CONSIDÉRANT** le projet proposé d'agrandissement du site d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement de la M.R.C. a été modifié pour permettre la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les sols des terrains visés pour l'agrandissement présentent des limitations importantes pour la culture;

Sainte-Sophie, une municipalité à découvrir où il fait bon vivre!

2212, rue de l'Hôtel-de-Ville, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1 Tél.: (450) 438-7784  
Fax: (450) 438-1080 - Sans Frais 1- 877- 438-7784  
www.municipalite.sainte-sophie.qc.ca - courrier@municipalite.sainte-sophie.qc.ca

**CONSIDÉRANT QUE** madame Louise Melançon donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera ou fera présenter, pour adoption par le conseil, à une séance ultérieure, ordinaire ou spéciale, un règlement décrétant l'amendement au règlement # 506-I relatif au zonage, tel que déjà amendé afin d'agrandir le secteur de zone utilité publique Up-1 au détriment du secteur de zone agricole Ag-7, lors de la séance spéciale tenue le 3 avril 2008;

**CONSIDÉRANT QU'** un premier projet de règlement a été adopté à la séance régulière tenue le 7 avril 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu, le 22 avril 2008, de la firme d'urbanisme Biancamano Bolduc, par l'entremise de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord, l'opinion que ledit projet de règlement est présumé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 5 mai 2008; quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté à la séance régulière tenue le 5 mai 2008;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a eu aucune demande des personnes habiles à voter sur le présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Louise Melançon  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement d'urbanisme # 925, intitulé : Amendement au règlement # 506-I relatif au zonage, tel que déjà amendé de façon à agrandir le secteur de zone utilité publique Up-1 au détriment du secteur de zone agricole Ag-7, lots 1 692 604 et 1 692 606, 1<sup>re</sup> Rue; décrétant ce qui suit :

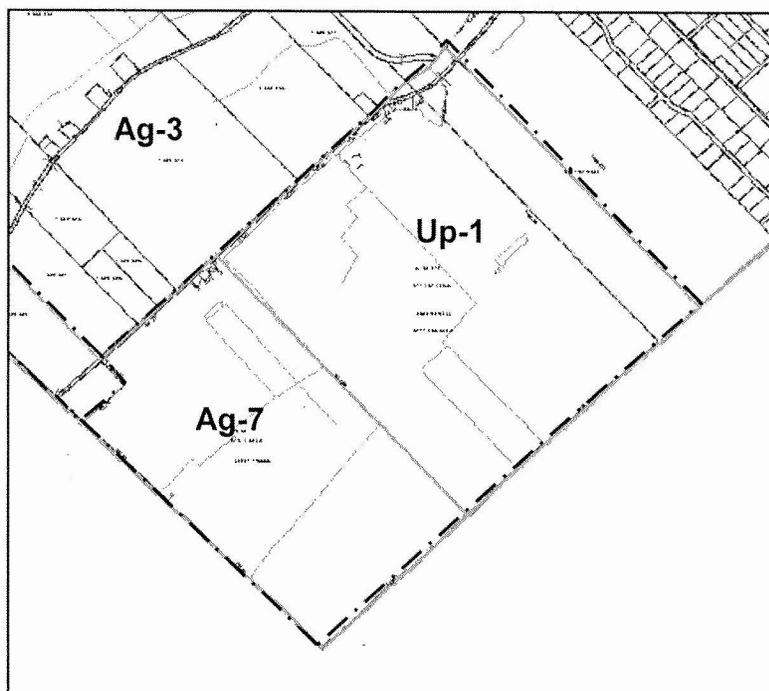
**Article 1**

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié par l'agrandissement du secteur de zone utilité publique « Up-1 » au détriment du secteur de zone agricole « Ag-7 » qui est délimité comme suit :

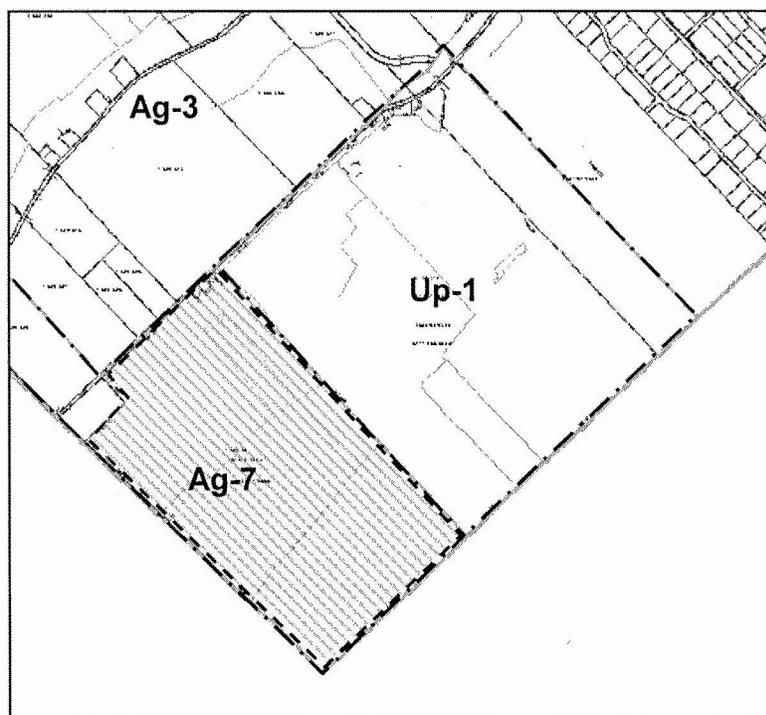
- a) au nord-est : par les lots 3 437 010, 3 721 950 et 3 721 951;
- b) au sud-est : par limite de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- c) au sud-ouest : par la montée Lafrance et la limite de la Ville de Mirabel;
- d) au nord-ouest : par le lot 1 692 592 et l'emprise de la rue 1<sup>re</sup> Rue.

Le tout tel que montré au plan numéro MZ6-0404-08 ci-dessous et faisant partie intégrante du présent règlement.

**Avant modification réglementaire**



**Après modification réglementaire**



Sainte-Sophie

Agrandir la zone «Up-1» au détriment du secteur de zone «Ag-7»

 secteur modifié

 limite de zone

Plan n° MZ6-0404-08



Date : avril 2008

A. Charron, g.m.a. g.m.a.

**Article 2**

La grille des spécifications fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 3**

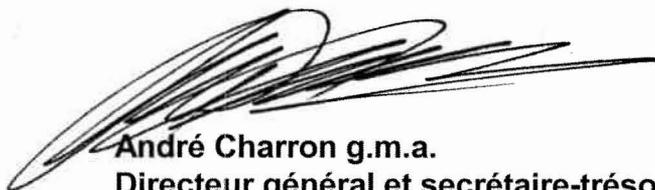
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

(Adopté à l'unanimité)

**Véritable extrait du livre des délibérations  
Certifié conforme ce 19 novembre 2008**

*(signé)*

**Yvon Brière  
Maire**



**André Charron g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier**

<b>Avis de motion</b>	<b>3 avril 2008</b>
<b>Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 08-2007</b>	<b>7 avril 2008</b>
<b>Avis public / Consultation publique</b>	<b>17 avril 2008</b>
<b>Assemblée de consultation publique</b>	<b>5 mai 2008</b>
<b>Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement # 08-2007</b>	<b>5 mai 2008</b>
<b>Avis public / Personnes habiles à voter</b>	<b>12 mai 2008</b>
<b>Adoption du règlement</b>	<b>28 mai 2008</b>
<b>Certificat de conformité de la M.R.C.</b>	<b>18 juin 2008</b>
<b>Avis public / Entrée en vigueur</b>	<b>7 juillet 2008</b>